



LE DROIT A L'IMAGE

Des photographies ont été prises durant les Festival de Tango à St Geniez d'Olt par des photographes accrédités par les organisateurs de l'événement. Leurs coordonnées sont en bas des pages du [site du Festival](#). Les images ont été prises de façon non dissimulée et seulement durant cette manifestation publique dans des lieux publics, ouverts à tous. Ces photographies sont la propriété du Festival et leur utilisation publique est soumise à l'autorisation du photographe qui en est l'auteur même par les personnes qui sont prises en photo. Les personnes photographiées ne sont pas protégées par des droits de propriété intellectuelle. Les images ne peuvent être utilisées pour une diffusion, reproduction, publication qu'en respectant le droit d'auteur.

En outre, chacun peut autoriser ou refuser la reproduction et la diffusion publique de son image : c'est le droit à l'image. Des personnes ont pu signifier aux photographes leur souhait de ne pas paraître sur les images. Les photographies sont donc en diffusion restreinte sur le [site du Festival](#). Les organisateurs s'engagent pour le respect et le confort de chacun-e de ne pas diffuser largement les photographies « portait » en dehors du site. La diffusion des images prises lors du Festival sur laquelle les personnes sont reconnaissables n'est pas autorisée en dehors du site : en vertu du droit à l'image et du droit d'auteur.

Le droit à l'information prévaut sur le droit à l'image des personnes. Dans de nombreuses situations, notamment publiques, un photographe est libre de photographier une personne : c'est le droit à la liberté d'expression. Aucune information n'est divulguée concernant la vie privée des personnes photographiées suivant le droit au respect de votre vie privée. Une personne peut publier une photo du site uniquement si le photographe et les personnes photographiées donnent leur autorisation.

Les photos du Festival par contre, sont utilisables sans restriction de droit à l'image : soit ce sont des foules, soit des prestataires, soit les personnes peu reconnaissables, ou bien des personnes qui ont posé volontairement. Si il y a le moindre problème, doute, ou changement sur ces sujets, n'hésitez pas à contacter les Organisateurs pour leur en faire part.

Un dialogue humain reste toujours la meilleure solution.

Sources :

- <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F32103#:~:text=Qu'est%2Dce%20que%20le,informations%20concernant%20votre%20vie%20priv%C3%A9e>.
- https://www.economie.gouv.fr/files/files/directions_services/apie/propriete_intellectuelle/publications/utiliser_contenu_etapes_essentielles.pdf